

15 mars 1988, Québec

Conférence de presse – Retour sur la crise d’octobre 1970

M. Saint-Louis: M. le premier ministre, lorsque vous avez rédigé la lettre demandant l’imposition des mesures de guerre, quelles étaient les preuves que vous aviez en main d’une insurrection appréhendée?

M. Bourassa: J’ai répondu à tout cela, M. Saint-Louis, à peu près 50 fois expliquant le climat qui existait à ce moment-là, l’épuisement des forces policières, l’enlèvement successif et d’un diplomate étranger et du ministre du gouvernement. Alors tout cela a été examiné par des commissions d’enquête – commission MacDonald, commission Keable – et ils ont tiré comme conclusion que les hommes politiques n’avaient pas eu le choix à ce moment-là.

M. Saint-Louis: Mais est-ce que vous aviez des preuves de la part des forces policières, que ce soit la Sûreté du Québec ou la GRC ou la police de Montréal, qu’il y avait une insurrection appréhendée?

M. Bourassa: On avait suffisamment d’éléments pour justifier la lettre du 16 octobre, du 15, je crois, attendez, 16 octobre.

Une voix: Pourquoi, M. le premier ministre, en 1979 avez-vous demandé une enquête publique sur la crise d’octobre?

M. Bourassa: Bien, je veux dire, je crois qu’il y a eu tellement d’interprétations qui ont été faites là-dessus que je ne craignais pas qu’une enquête publique puisse exister pour que la vérité soit connue et cette enquête...

Une voix: Il n’y en avait jamais eue.

M. Bourassa: Bien le Parti québécois ne l’a pas fait. Alors, moi, je m’étonnais, parce qu’eux-mêmes... et cela se poursuit encore. Je crois que je comprends parfaitement la réaction de M. Godin. Mais encore, on fait en Chambre des accusations sans fondement alors que quand ils étaient au pouvoir, ils avaient la chance – je ne veux pas reprendre tout ce débat là mais pour répondre à votre question – quand ils étaient au pouvoir, ils avaient la chance de faire une enquête publique. Ils ne l’ont pas fait.

M. Saint-Louis: Mais compte tenu de ce que M. Jamieson(?) a dit et de ce que vous nous dites aujourd’hui...

M. Bourassa: Cela enlève de la crédibilité à leurs accusations.

M. Saint-Louis: ... de l’enquête que vous aviez demandée à l’époque, pourquoi ne pas, vous, maintenant que vous êtes premier ministre, déclencher cette enquête publique?

M. Bourassa: M. Saint-Louis, je ne crois pas que j’aurais beaucoup d’appui dans l’opinion publique de faire une troisième enquête sur un événement qui est survenu...

M. Saint-Louis: ...(?) enquête publique, vous l'admettez.

M. Bourassa: Oui, mais il y a eu l'enquête MacDonald, il y a eu l'enquête Keable et on a conclu que c'était que les politiciens à ce moment-là étaient exonérés. Ce que je vous dis pour M. Jamieson(?)... Je respecte son interprétation mais je crois que je suis un peu sceptique devant cette interprétation qui est faite parce que, finalement, M. Jamieson, dont on connaît l'intégrité morale, s'il avait jugé que cela allait contre ses principes d'accepter que la Loi sur les mesures de guerre soit adoptée par le gouvernement fédéral ou par le Parlement, il aurait démissionné. Il s'est rallié à la décision du gouvernement fédéral en tenant compte du contexte qui existait à ce moment-là. C'est toujours plus facile 18 ans après ou 15 ans après de dire: Telle et telle chose ont été exagérées. Moi, j'avais la responsabilité comme premier ministre du Québec à ce moment-là, après deux enlèvements successifs, après sept ans où on avait connu au Québec passablement de violence politique, j'avais la responsabilité à ce moment-là de donner aux forces policières les moyens pour dénouer l'impasse qui existait après cinq jours d'enlèvement dans le cas de Pierre Laporte et douze jours dans le cas de Cross.

M. Saint-Louis: Mais M. Jamieson, pour étayer sa perception de la situation, dit que les forces policières n'avaient aucune preuve valable d'insurrection appréhendée.

M. Bourassa: Écoutez.

M. Saint-Louis: Est-ce que vous en aviez des forces policières concernant les preuves?

M. Bourassa: C'est son interprétation, M. Saint-Louis.

M. Saint-Louis: Est-ce que vous me dites que vous aviez des preuves?

M. Bourassa: Ce que je vous dis c'est que le ministre de la Justice à Ottawa, le gouvernement, le ministre de la Justice au Québec, le gouvernement au Québec ont examiné la situation et j'ai envoyé cette lettre demandant l'application de la Loi sur les mesures de guerre. Comme je vous l'ai dit, ça faisait douze jours que M. Cross avait été enlevé, ça faisait cinq jours que M. Laporte avait été enlevé, il y avait eu l'appel à l'armée et on était encore en face d'une situation extrêmement tendue.

M. Saint-Louis: Mais quand avez-vous pris cette décision?

M. Bourassa: J'ai pris cette décision en fonction de l'intérêt public.

M. Saint-Louis: Je suis d'accord avec vous, M. Bourassa, mais quand vous avez pris cette décision, est-ce que vous aviez noir sur blanc un rapport de ou des forces policières vous démontrant des preuves qu'il y avait de l'insurrection à appréhender?

M. Bourassa: Il y avait suffisamment d'éléments pour justifier notre décision. Le reste, c'est de l'interprétation.

M. Descôteaux: Sur le même sujet, est-ce qu'il y a d'autres questions?

M. MacPherson: M. Bourassa, il me semble que vous mentionnez plusieurs facteurs importants et sérieux comme les enlèvements, l'épuisement des forces policières civiles et les événements qui avaient eu lieu dans les sept ou huit ans précédant la crise d'octobre 1970, mais ce n'est pas ce que la plupart des gens comprennent par le mot 'insurrection. Le mot « insurrection » signifie un soulèvement de la part d'une partie de la population.

M. Bourassa. Votre collègue éditorialiste ce matin dans La Gazette signale que c'était à ce moment-là le moyen qui restait disponible pour le gouvernement. L'interprétation peut être variable selon les personnes, mais que c'était le moyen qui restait disponible pour dénouer l'impasse.

M. MacPherson: En ce qui concerne mon collègue éditorialiste, on a une liberté d'expression dans La Gazette aussi grande que celle au sein du Parti libéral...

M. Bourassa: Et aussi du cabinet encore.

Une voix Ha, ha, ha !

M. Bourassa: Non, mais je m'excuse. Alors je m'excuse, M. MacPherson, d'avoir cité votre collègue éditorialiste mais je trouve que le point.

M. MacPherson: Vous êtes excusé.

M. Bourassa: D'accord. Vous n'êtes pas d'accord, mais vous admettez que cela puisse se dire.

M. MacPherson: Est-ce que cela veut dire que, finalement, que la fin justifie les moyens?

M. Bourassa: Non, pas du tout. Je crois que j'ai donné plusieurs éléments que vous venez de citer qui justifiaient la décision qui a été prise.

M. GaXXX: Je n'ai pas de preuve en soi.

M. Bourassa: Je n'ai pas dit qu'il n'y avait pas de preuve, j'ai dit qu'il y avait des éléments, des informations. Il reste quand même que deux enlèvements coup sur coup, c'était la première fois que cela arrivait, je pense, au Canada depuis des décennies, depuis le début du siècle. Il me semble que c'est sérieux comme situation. Quand vous avez un ministre du gouvernement qui est enlevé et un diplomate étranger qui a été enlevé et que, malgré tous les efforts par tous les corps policiers après douze jours, il n'y a aucun résultat, il me semble que c'est une situation assez exceptionnelle qui demande des moyens exceptionnels.

M. GaXXX: Vous ne dites pas qu'il n'y avait pas de preuve, mais vous ne dites pas qu'il y en avait.

M. Bourassa: J'ai dit qu'il y avait des éléments de preuve. Je ne sais pas. On ne peut pas, si vous voulez discuter sur le niveau de preuve après 18 ans, tout ce que je vous dis, c'est qu'on avait suffisamment d'éléments qui nous étaient soumis pour prendre cette décision.

M. GaXXX : M. le premier ministre, vous avez parlé tout à l'heure de M. Godin. Vous pouvez avoir des raisons de poser une question et, effectivement, M. Godin a été arrêté. Une des choses qu'on a apprises par la suite, qui a été admise par ceux qui étaient concernés, c'est qu'une liste de suspects avait été examinée, entre autres par MM. Marchand et Pelletier. Or c'est un des éléments qui nous démontre que c'est vraiment d'Ottawa que ces choses-là étaient contrôlées. On n'a jamais entendu dire, par exemple, que vous ou un des membres de votre Conseil des ministres avaient eu quoique que ce soit à voir avec la liste des personnes arrêtées. Est ce qu'on peut avoir l'assurance, à l'avenir avec une nouvelle loi et si jamais il se produisait des choses comme cela, que le contrôle de la situation n'échapperait pas de la sorte au gouvernement du Québec, que la prochaine fois le gouvernement du Québec aurait les choses en main.

M. Bourassa: J'espère que cette prochaine fois sera assez lointaine. Je trouve que, à ce moment-là, tenant compte des circonstances, il y avait eu une collaboration acceptable entre tous les corps policiers. Comme je vous le disais tantôt, c'était la première fois qu'une telle situation se présentait depuis le début du siècle. On avait des événements qui constituaient des preuves d'une tension sociale très préoccupante, très sérieuse, sans précédent. Je ne sais pas ce qu'on veut de plus comme preuve. À ce moment-là, on a agi en conséquence. Pour ce qui a trait à l'avenir, il y a une loi qui est devant le Parlement fédéral. Elle devrait être adoptée au cours des prochains mois. On va certainement voir à ce que, si jamais une telle situation – Dieu nous en en protège – se répète, qu'on ait tous les moyens pour respecter l'intérêt public au Québec.

M. Descôteaux : Mme Blouin.

Mme Blouin: M. Bourassa, avec le recul du temps, comme vous dites tantôt – cela fait dix-huit ans – est ce que vous n'avez pas le sentiment qu'à l'époque Ottawa vous a un peu forcé la main et que des mesures aussi draconiennes que les mesures de guerre et le rôle que l'armée a joué à l'époque vous a été imposé par Ottawa?

M. Bourassa: Pas du tout Je ne sais si vous vous souvenez de cette période, J'en doute pour des raisons évidentes. Durant les années soixante, il y avait eu, quand même des actes de violence politique que n'avait jamais connu le Québec, durant l'histoire moderne. Le point culminant de ces actes de violence politique cela a été l'enlèvement d'un diplomate étranger et d'un ministre. Donc, à ce moment-là, le gouvernement doit assumer ses responsabilités. Comme je l'ai dit à l'Assemblée nationale, si l'armée a été appelée pour une grève des policiers à Montréal, je ne vois pourquoi je n'étais pas justifié de le faire dans le climat qui existait à ce moment-là. Alors qu'il y avait une grève de médecins ou une menace de grève de médecins, il fallait protéger les hôpitaux. Donc, il y avait des mesures de sécurité publique qui étaient très exigeantes pour les forces policières. Donc c'était une question tout à fait logique de faire appel à l'armée pour appuyer les forces policières dans une situation qui n'avait pas de précédent dans l'histoire canadienne, au cours de ce siècle.

Mme Blouin: Est-ce que c'était votre idée ou c'était l'idée d'Ottawa de...

M. Bourassa: C'est le gouvernement qui a demandé l'armée. C'est le gouvernement qui a demandé l'application de la Loi sur les mesures de guerre et le gouvernement fédéral était

d'accord. La ville de Montréal était d'accord. Il y avait une concertation entre les trois gouvernements. Si nous n'avions pas été d'accord, si je n'avais pas été d'accord, J'aurais démissionné.

Une voix : M. le premier ministre, dernière question...

M. Bédard: le gouvernement s'est littéralement fait embarquer à partir d'un...(?) d'information.

M. Bourassa: Pardon?

M. Bédard: M. Jean Marchand dit aujourd'hui que son gouvernement s'est, à ce moment-là, fait embarquer à partir de fausses informations.

M. Bourassa: C'est l'interprétation que vous faites...

M. Bédard: Non, non.

M. Bourassa : ...des propos de M. Marchand. Ce que je vous dis, c'est qu'avec les informations que J'étais en mesure de vérifier avec mon collègue le ministre de la Justice, avec la situation qui existait, nous devons prendre les mesures qui étaient disponibles. On sait qu'on a pu retrouver M. Cross quelques semaines après. On sait que cela n'a pas été inutile, le fait d'avoir des moyens spéciaux pour les forces policières, d'enquêter, à la suite de la Loi sur les mesures de guerre, cela n'a pas été inutile pour retrouver M. Cross au milieu de décembre. Donc, il faut regarder l'ensemble des faits.

Une voix : Est ce qu'il y a plusieurs indices que le gouvernement fédéral de l'époque a laissé pourrir cette crise délibérément? Il y a toutes sortes d'indices qui ont été évoqués, entre autres dans le Rapport Duchesne. Est-ce que cela ne serait pas sain aujourd'hui que cela soit élucidé?

M. Bourassa: Vous savez, ce genre de crise est forcément l'objet de toutes sortes d'interprétations. J'accepte de répondre à vos questions. Je l'ai fait durant les années soixante-dix pendant des centaines de fois. J'étais d'accord pour une enquête publique en 1979 de manière à ce qu'on puisse répondre à toutes ces calomnies dont nous avons été l'objet. Mais le gouvernement du Parti québécois a décidé, peut-être avec raison, de ne pas ressasser tout ce qui s'était passé neuf ans auparavant étant donné qu'il y avait eu l'enquête Keable. Je vous dis que je ne considère pas que ce serait justifié en 1988 dans la mesure où j'interprète la volonté populaire, la volonté de la population du Québec, je ne crois pas que ce serait opportun maintenant de reprendre toutes ces discussions. Il y a eu deux commissions d'enquête. Nous répondons aux questions quand nous pouvons. On sait que c'est beaucoup plus facile après dix-huit ans de juger de la pertinence de certaines actions. Mais je vous dis que dans les circonstances où nous étions, étant donné le caractère absolument inédit et sans précédent de la gravité de la situation, nous avons posé les gestes qu'il nous était possible de faire. Comme je disais à l'Assemblée nationale, le terroriste politique – j'espère que cela se poursuivra – s'est terminé avec la crise d'octobre.

M. Saint-Louis: Mais, est ce que le climat d'insécurité et peut-être même le climat de panique qui régnait à cette époque dans la population n'a pas compté beaucoup plus que les éléments de preuve que vous aviez pour prendre la décision pour demander des mesures de guerre?

M. Bourassa: Il y avait plusieurs facteurs. Il y avait le fait, la réalité brutale, M. Saint-Louis, qu'après douze jours d'enlèvement, avec toutes les forces policières en alerte, plus l'appui de l'armée, on avait été incapable de trouver ceux qui avaient enlevé M. Lapone et M. Cross. On était devant cette situation, le jeudi 15 octobre, après douze jours d'enlèvement, toutes les forces policières et l'armée, on ne pouvait pas avoir la moindre indication – on avait toutes sortes d'indications – mais des indications valables, sûres de l'endroit où se trouvait M. Laporte ou M. Cross. Donc, cela révèle qu'il y avait une situation sérieuse. Si malgré la totalité des pouvoirs policiers orientés vers cette action, plus l'armée, on n'avait pas de résultats qui pouvaient dénouer la crise.

M. Saint-Louis: Ce que je veux savoir, c'est dans quelle proportion ce climat d'insécurité, d'incertitude, de panique, a pu jouer dans votre décision.

M. Bourassa: M. St-Louis, vous étiez présent. Je veux dire que ce n'est pas une question de mathématique: dans quelle proportion? 40%. 50%...

M. Saint-Louis: Est-ce que c'était... Est-ce que, juste...

M. Descôteaux : Peut-être, si vous permettez qu'on passe...

Une voix: Là on va avoir une dernière question. Une voix: Il a vécu cela.

M. Descôteaux : Quand, quand vous avez signé cette demande de la Loi des mesures de guerre, aviez-vous une idée qu'on allait arrêter 400 personnes, dont la plupart des syndicalistes, des intellectuels, des gens comme

M. Godin : Est-ce que vous aviez une idée que cela allait prendre cette tournure-là.

M. Bourassa: On n'avait pas une idée du nombre de personnes, comme tel. On savait que les forces policières possédaient, à ce moment-là, des moyens très très importants pour agir rapidement. Mais cela n'est pas une question qui se prend, je dois vous dire, pour répondre en même temps à M. Saint-Louis et à vous-même, sur des bases mathématiques. Ce sont des questions sur... Les faits sont là et les choix sont restreints.

Alors mon choix c'était de ne rien faire, de risquer peut-être un troisième enlèvement, puisqu'il y en avait eu deux. C'est cela le choix d'un chef de gouvernement en période de crise. Les choix sont restreints: ou je ne faisais rien, et je risquais une détérioration de la situation, ou j'utilisais les moyens qui étaient disponibles. Peut-être qu'après dix-huit ans ils apparaissent trop importants par rapport à la situation, mais il faut se rappeler la position dans laquelle le chef du gouvernement du Québec se trouvait comme les autres personnalités politiques.

M. Saint-Louis: Mais le choix de la ligne dure, M. Bourassa, est ce que cela n'a pas pu jouer un rôle très important dans le fait que le FLQ aurait assassiné monsieur...

M. Bourassa: Non. Je crois que cela est une interprétation que le ne partage pas. Ce que je vous dis c'est qu'il n'était pas question de choix entre la ligne dure ou ligne souple. Il s'agissait de choisir si on utilisait les moyens à notre disposition pour mettre fin à la crise ou si on continuait de prendre des risques avec la sécurité des personnes.

M. Descôteaux :

M. Bourassa : Je réponds à votre question, M. St-Louis?

Mme Fournier (Christine): À la lumière de votre expérience, je m'excuse...

Une voix : Je m'excuse...

Mme Fourrier (Christine): À la lumière de votre expérience, si des éléments semblables se reproduisaient, est ce que les éléments dont vous disposiez à ce moment-là, s'ils étaient les mêmes, est ce qu'ils seraient suffisants pour que vous fassiez appel à Ottawa?

M. Bourassa: Vous posez une question purement hypothétique. Ce que je vous dis c'est qu'à la lumière des faits que le possédais à ce moment-là j'ai pris les décisions et j'ai assumé mes responsabilités dans l'intérêt public.

Une voix: M. Grant

Mr. Grant ...I think this week is once again some suspicions about motives, surfacing. I am wondering with all you have seen and heard, with all you know from then until now, if you are totally satisfied that the actions that were / taken in 1970 were in the broader interest of the people of Quebec or in a sort of narrow interest ... the people in ... in Ottawa.

M. Bourassa: I am here to explain the situation 18 years ago. I said, at that time, that my choice was quite limited. On Thursday night or Thursday afternoon, October 15th, I had the choice to go on with the possibility of affecting the security of the people, because twelve days after the kidnapping of the British diplomat and the kidnapping of one of my ministers, we were unable to solve the crisis, so my choice was to do nothing and take some serious risks with the security of the people or to take whatever available action was in the books, in the law, and the War Measure Act was the one option which was left. So, for the public interests, I thought that I had to protect the security of the people and be as prudent as I can. Okay?

Une voix: How do you explain. Mr. Bourassa... this recollection, how do you explain that?

M. Bourassa: I am sceptical about the interpretation, which is made from his diary, because, knowing the moral integrity of Mr. Jamieson, if he had not been convinced deeply that the War Measure Act was justified, he would have resigned.

M. Descôteaux: M. le premier ministre, est ce que vous me permettez une question sur un autre sujet, sur l'agence spatiale?

M. Bourassa: Oui, certainement.

M. Descôteaux : M. Oberlay a informé, ce matin et cet après-midi, que, pour le programme principal qui devait être confié à l'agence spatiale, celui de la station orbitale SPAR Aérospatiale(?) en avait la gérance, qu'elle allait distribuer les contrats et que le Québec serait limité à une portion d'uniquement 35 % ou à un maximum de 35 %. Est-ce que vous ne trouvez pas que cela vide de tout contenu le projet de l'agence spatiale et que c'est très dangereux pour le Québec?

M. Bourassa: J'ai toutes sortes d'informations qui, avec celles que vous me dites, sont contradictoires provenant d'Ottawa. Je vais vérifier les faits, M. Descôteaux, et je pourrai vous répondre demain.

M. Delisle: Peut-être une dernière question. C'est une précision, M. Bourassa, sur l'entrevue que vous avez donnée à La Presse en fin de semaine. Est ce qu'il faut comprendre que vous envisagez de nouveau des districts bilingues à l'intérieur de Montréal?

M. Bourassa: J'ai simplement dit que je trouvais la formule de M. Lévesque intéressante. Je crois que je vous l'avais déjà dit parce que...

M. Delisle: Après cela, vous avez dit que, finalement, ce n'était pas ce que vous aviez voulu dire et que découper des quartiers de Montréal...

M. Bourassa: Découper les quartiers de Montréal, il n'en était pas question. Ne me faites pas révéler le contenu de la décision que j'ai prise parce que j'ai donné les raisons à l'Assemblée nationale.

M. Descôteaux : ... (?) qui était contre. M. Bourassa: Monsieur qui?

M. Descôteaux : M. Doré, le maire de Montréal, a dit qu'il était contre toute forme de bilinguisme dans l'affichage de Montréal.

M. Bourassa: Dans l'affichage à Montréal?

M. Descôteaux : Oui.

M. Bourassa: Je respecte le point de vue de M. Doré. On verra quelle sera la décision du gouvernement. Ce que le dis, c'est que ce n'est pas facile comme dossier. Vous le savez, imposer à ces commerçants de ne pas pouvoir afficher dans leur langue à l'intérieur de leur commerce. Cherchez un exemple où cela se trouve, où on va dire à des commerçants, vous n'avez pas le droit d'afficher dans la langue de vos clients. Par ailleurs, quand on voit les risques et l'insécurité culturelle des francophones, quand on voit que la langue seconde des francophones et que la langue principale de la minorité anglophone est exclusivement, à toutes fins pratiques, la langue commerciale, économique, scientifique du continent nord-américain, c'est évident qu'il y a toujours une menace d'assimilation pour les francophones

en Amérique du Nord. Alors, c'est cela le problème auquel on doit faire face. Une situation juridique qui restreint les droits individuels, à l'intérieur des résidences privées et des commerces privés, par ailleurs, la menace, c'est ce que je vous dis: En face de cela, J'ai pris une décision, le la rendrai publique après discussion avec le conseil des ministres, le caucus et J'aurai l'occasion de répondre de nouveau à vos questions.

Une voix : Mais le zonage linguistique, c'est...

M. Bourassa : Je ne fais pas de commentaires sur le contenu de cette décision.

Une voix : Mais, M. Bourassa, est ce que je peux entendre de cette réplique que c'est plus facile d'empêcher l'affichage bilingue à l'extérieur ?

M. Bourassa: Non, le ne fais pas d'autres commentaires.

Une voix : Alors, demain, à quelle heure, m. le premier ministre?